

Ślawomir BRALEWSKI

## L'INFLUENCE DE L'EMPEREUR CONSTANCE II SUR LA COMPOSITION DES CONCILES

L'empereur Constance II, fils de Constantin le Grand, était appelé "évêque des évêques", comme en témoigne Lucifer de Cagliari<sup>1</sup>. Dès le début de son règne, il suscita les réunions conciliaires<sup>2</sup> pour ramener la paix et l'unité de l'Eglise<sup>3</sup>, considérant que c'était l'un des problèmes les plus importants, car l'unité chrétienne lui apparaissait comme un élément décisif de l'unité et de la paix dans l'empire<sup>4</sup>. Les conciles convoqués par Constance étaient si nombreux, surtout dans ses dernières années, qu'ils désorganisaient le service des postes dans bien des provinces, car les évêques utilisaient la poste publique pour aller aux synodes<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> LUCIFER CARALITANUS, De regibus apostaticis, 2, *CSEL* 14, 37; et Moriendum esse pro Dei Filio, 7 et 13, *CSEL* 14, 284-318. Voir aussi K.M. GIRARDET, Kaiser Konstantius II als "episcopus Episcoporum" und das Herrscherbild des kirchlichen Widerstandes (Ossius von Corduba und Lucifer von Calaris), *Historia* 26 (1977), 95-128.

<sup>2</sup> L'empereur Constance convoqua les suivantes assemblée d'évêques à Antioche en 337/8, 338/9, 341, 342, 344, 347 ou 348, 361; à Arles en 353; à Béziers; à Constantinople en 360; à Milan en 355; à Rimini en 359; à Séleucie d'Isaurie en 359; à Sardique en 343, à Sirmium en 351, 357, 358 et 359;

<sup>3</sup> Selon Ch. VOGLER, *Constance II et l'Administration Impériale*, Strasbourg 1979, 146, Constance "eut la passion de l'unité de l'Empire (...), qui le conduisit à réunir concile sur concile...". Je me range à l'avis de J.W. LEEDOM, Constantius II: Three Revisions, *Byzantion* 48 (1978), 137, qui a démontré, que: "Constantius was more interested in Church unity than in Church uniformity".

<sup>4</sup> Ch. PIÉTRI, La politique de Constance II: Un premier "césaropapisme" ou l'imitatio Constantini?, in: *L'Église et l'Empire au IVe siècle*, Genève 1989, 153. La théologie politique chrétienne, élaborée par Eusèbe de Césarée et puis officiellement propagée par l'Empire, ne permettait à Constance ni de négliger la paix de l'Église ni de ne pas se soucier de l'unité de celle-ci. Voir à ce sujet: J.M. SANSTERRE, Eusèbe de Césarée et la naissance de la théorie "césaropapiste", *Byzantion* 42 (1972), 131-195, 532-594; et aussi W. CERAN, Cesarz w politycznej teologii Euzebiusza z Cezarei i nauczaniu Jana Chryzostoma, *Acta Universitatis Lodziensis, Folia Historica* 44 (1992), 13-20.

<sup>5</sup> Ammiani Marcellini rerum gestarum libri qui supersunt, XXI, 18, with an English Translation by J.C. Rolfe, London 1956: "Christianam religionem absolutam et simplicem anili superstitione confundes, in qua scrutanda perplexius quam componenda gravius excitavit discidia plurima, quae progressa fusius aluit concertatione verborum, ut catervis antistitum iumentis publicis ultro citroque discurrentibus per synodos (quas appellant), dum ritum omnem ad suum trahere conatur arbitrium, rei vehiculariae succideret nervos". Voir aussi E. STEIN, *Histoire du Bas-Empire*, t.1, *De L'État Romain à L'État Byzantin (284-476)*, Paris 1959, 145-146.

Il est bien connu que les résolutions prises par les assemblées épiscopales dépendaient, pour une grande part, de leur composition. Quel était donc l'influence de l'empereur Constance II sur la composition des conciles convoqués par lui?

Les informations à propos de ces problèmes sont malheureusement très limitées. Des archives des synodes il ne reste, de nos jours, que des fragments, qui nous parviennent de seconde main<sup>6</sup>. Il est dès lors évident que l'image présentée ici ne peut pas être complète; elle permettra néanmoins de connaître les actions entreprises par Constance pour composer les assemblées des évêques qu'il convoquait.

Le problème de la composition des conciles était déjà très important pour les clercs contemporains de Constance, comme en témoigne *La lettre* rédigée par les évêques assemblés à Alexandrie en 338 sous la direction du chef de l'Église égyptienne, Athanase, et introduite ensuite dans son *Apologie contre les Ariens*<sup>7</sup>. Cette lettre donnait la riposte aux accusations portées contre l'évêque Athanase par les évêques assemblés à Antioche quelques mois plus tôt sur l'ordre de Constance<sup>8</sup>. Durant ce synode, on multiplia le nombre des reproches vis à vis d'Athanase formulés encore sous le règne de l'empereur Constantin, par les participants de la réunion qui se tint à Tyr en 335<sup>9</sup>. Les auteurs de cette lettre firent tout leur possible pour prouver que les imputations nouvelles et précédentes étaient sans fondement. Ils prétendaient que les décisions prises par l'assemblée des évêques à Tyr en 335 n'étaient pas acceptables, parce que les membres de cette assemblée ne l'étaient pas non plus. Les clercs d'Égypte ont dévoilé que les évêques rassemblés alors à Tyr avaient été choisis par Eusèbe, évêque de Nicomédie, et par le cercle de clercs qui l'entourait. Ce choix a été confirmé ensuite par l'Empereur, qui leur a donné ordre de participer au synode<sup>10</sup>. La lettre suggérait aussi que les partisans d'Eusèbe avaient pris prétexte du synode pour agir, et que c'était l'empereur Constantin qui en avait donné la permission. Des suggestions pareilles furent faites par les Égyptiens au sujet du concile tenu en 338 à Antioche. Ils prétendaient que les mêmes Eusébiens y dominèrent les évêques assemblés<sup>11</sup> et qu'ils exercèrent une influence décisives sur

---

<sup>6</sup> Voir E.K. CHRYSOS, *Konzilsakten und Konzilsprotokolle vom 4 bis 7 Jahrhundert, Annuarium Historiae Concilium* 15 (1983), 30-40;

<sup>7</sup> Athanasii *Apologia Contra Arianos* (désormais cité ATHANASE, AA), 10, PG 25, 265.

<sup>8</sup> E. SCHWARTZ, *Gesammelte Schriften 3. Zur Geschichte des Athanasius*, Berlin 1959, 279-290, distinguait deux synodes à Antioche, dans l'hiver 337/8 et dans l'hiver 338/9.

<sup>9</sup> Voir à ce sujet *Histoire des conciles d'après les documents originaux*, ed. C.J. HEFELE, trad. H. Leclerq (désormais cité H-L), t.1, Paris 1907, 703-704.

<sup>10</sup> ATHANASE, AA, 10, PG 25, 265. Les lettres de l'Empereur obligeaient à prendre part à ce synode uniquement les évêques choisis par les eusébiens.

<sup>11</sup> Ch. PIÉTRI, La question d'Athanase vue de Rome (338-360), in *Politique et Théologie chez Athanase d'Alexandrie*, Paris 1974, 101 (désormais cité: PIÉTRI, La question d'Athanase), est convaincu que, à Antioche, se tenait un petit synode permanent des prélats qui vivaient avec Eusèbe dans la mouvance et dans la faveur impériales. Par contre, d'après T.D. BARNES, *Athanasius and Constantius Theology and Politics in the Constantinian Empire*, London 1993, 36 (désormais cité: BARNES, Athanasius and

l'empereur Constance<sup>12</sup>. Faute de documents de chancellerie, on ne peut établir la façon dont les membres de cette assemblée étaient convoqués, mais il est très probable que les ennemis d'Athanase y étaient majoritaires, à la suite des manipulations des évêques proches de l'Empereur. Les clercs d'Égypte ont accusé avant tout les partisans d'Eusèbe de Nicomédie, qui s'étaient prévalus de l'appui de Constance<sup>13</sup>. On peut pourtant supposer qu'Athanase et son entourage espéraient encore gagner Constance à leur cause et qu'ils ne l'accusaient donc pas directement<sup>14</sup>. En tout cas, l'Empereur a légalisé les actes de ses conseillers d'Église, car il avait adressé la lettre très sévère à Athanase dans laquelle il répétait les accusations portées contre lui par les Eusébiens. Il a donc confirmé les décisions des assemblées<sup>15</sup>.

\* \* \*

Aux conciles réunis par Constance prenaient part surtout les évêques appartenant au groupe de ses conseillers d'Église et les clercs qui s'étaient trouvés alors à sa cour. Cette remarque concerne avant tout les nombreuses réunions tenues à Antioche<sup>16</sup> et à Sirmium, où Constance séjourna très souvent<sup>17</sup>. G. Dagron suggère même que le rassemblement des évêques orientaux autour de l'Empereur prenait forme de concile<sup>18</sup>.

---

Constantius), "Since the Alexandrian letter voices no complaint about the membership of the council, it was probably a large and representative conclave of bishops from throughout the Eastern provinces".

<sup>12</sup> D'après R. KLEIN, *Constantius II. und die Christliche Kirche*, Darmstadt 1977, 40-41 (désormais cité: KLEIN, Constantius II), c'est Eusèbe de Nicomédie, qui "veranlasste die Einberufung einer grossen Bischofsversammlung in Antiochia". Voir aussi PIÉTRI, La politique de Constance II, 139-142, où l'auteur nomme Eusèbe "le porte-parole d'une ecclésiologie de la *partitio imperii*", 141.

<sup>13</sup> Voir W. DE VRIES, *Orient et Occident. Les structures ecclésiales vues dans l'histoire des sept premiers conciles oecuméniques*, Paris 1974, 38.

<sup>14</sup> Voir J.M. SZYMUSIAK, *Cesarz i faraon. Stosunki Konstancjusza ze Ćw. Atanazym*, *Vox Patrum* 6-7(1984), 352-361. Selon L.W. BARNARD, *Two Notes on Athanasius*, *Orientalia Christiana Periodica* 41 (1975), 355, "The whole weight of the Encyclical is concentrated on the machinations of the Eusebians rather than on the Emperors".

<sup>15</sup> Comme en témoignent le recit d'Athanase (*Epistola encyclica*, 2, *PG* 25, 225), SOZOMÈNE, *Hermiae Sozomeni Ecclesiastica Historia* (désormais cité: SOZOMÈNE, HE), III, 6, *PG* 67, 1045), et SOCRATE, *Socratis Scholastici Historia Ecclesiastica* (désormais cité: SOCRATE, HE), II, 11, *PG* 67, 205-208).

<sup>16</sup> À Antioche en 337/8, 338/9, 341, 342, 344, 347 ou 348, et en 361; Voir BARNES, *Athanasius and Constantius*, 36-39, 45-46, 57-59, 69, 87-88; et aussi PIÉTRI, La politique de Constance II, 137-140.

<sup>17</sup> À Sirmium en 351, 357, 358 et 359; voir M. MESLIN, *Les Ariens d'Occident 335-430*, Paris 1967, 78-80 (désormais cité: MESLIN, *Les Ariens*) et aussi PIÉTRI, La politique de Constance II, 154 et 165-168.

<sup>18</sup> G. DAGRON, *Naissance d'une capitale. Constantinople et ses institutions de 330 à 451*, Paris 1974, 415. Voir aussi H-L, t.1, 703-704; et J. HAJJAR, *Le synode permanent*, Roma 1962, 23-30.

En convoquant les évêques au synode d'Antioche en 341, Constance jouait probablement le même rôle qu'en 338. Nous savons seulement qu'en 341 environ 97 évêques se rassemblèrent<sup>19</sup>, et cette fois aussi la plupart, sinon tous, étaient des adversaires d'Athanase. D'après L.W.Barnard, cette réunion n'était pas un petit synode provincial, car la majorité des principaux évêques orientaux y étaient présents<sup>20</sup>. On ne peut pas cependant oublier qu'en Orient les sièges épiscopaux les plus importants étaient occupés par des hommes sûrs et dévoués à l'Empereur.

---

<sup>19</sup> On trouve le nombre de quatre-vingt-dix évêques dans Socrate, (HE, II, 8, PG 67, 196) et Athanase (Athanasi De synodis Arimini in Italia, et Seleucia in Isauria, celebratis [désormais cité ATHANASE, De synodis], 25, PG 26, 725); mais le nombre de quatre-vingt-dix-sept est attesté par Hilaire de Poitiers (De synodis, 28, PL 10, 502) et Sozomène (HE, III, 5, PG 67, 1041-1044). Voir aussi W. SCHNEE-MELCHER, Die Kirchweihsynode von Antiochien 341, in *Bonner Festgabe Johannes Straub zum 65. Geburtstag am 18. October 1977*, dargebracht von Kollegen und Schülern, Bonn 1977, 332-338.

<sup>20</sup> L.W. BARNARD, East-West Conciliatory Moves and their Outcome in the Period 341-351 A.D., *The Heythrop Journal* 20(1979), 245-246. Voir aussi SCHNEE-MELCHER, Die Kirchweihsynode von Antiochien 341, 332-338.

Nous en savons encore moins sur les membres du synode d'Arles, convoqué par l'Empereur en 353<sup>21</sup>, et sur celui de Béziers en 356<sup>22</sup>. Là aussi, nous pouvons supposer que la majorité de ces assemblées était constituée d'évêques soumis au souverain.

\* \* \*

L'influence de Constance sur la composition des synodes semble plus marquée durant le synode de Milan de 355<sup>23</sup>. Il n'y a pas de doute que cette assemblée a été convoquée par l'Empereur<sup>24</sup>. C'est aussi lui qui décida du lieu de la rencontre<sup>25</sup>. On ne sait pas combien d'évêques participaient à cette réunion. Cependant R.P.C. Hanson admet que leur nombre était suffisant pour tenir le concile général demandé par le pape Libère<sup>26</sup>. Cela correspond aux récits de Socrate et Sozomène, d'après lesquels le nombre de clercs venus de l'Occident était d'environ 300<sup>27</sup>. Mais, selon la liste trouvée par C. Baronius dans les archives de l'Église de Verceil, environ 30 évêques seulement prirent part à ce concile<sup>28</sup>. Pareillement, la lettre de Constance

---

<sup>21</sup> Au sujet de ce concile voir Hilarii collectanea antiariana Parisina (Fragmenta Historica), CSEL (désormais cité: HILAIRE, FH), 65, 89-93; Sulpice Sévère, Chronicon, II, 39,2, CSEL, 1, 92; Athanasii Historia Arianorum ad Monachos (désormais cité: ATHANASE, HA), 31, PG 25, 728. Voir aussi Conciles Gaulois du IV<sup>e</sup> siècles. Texte latin de l'édition C. Munier. Int., trad., et notes par J. Gaudemet, Paris 1977, 82; et M. Simonetti, *La crisi ariana nel IV secolo*, Roma 1975, 217 (désormais cité: SIMONETTI, *La crisi ariana*).

<sup>22</sup> Hilaire de Poitiers, Hilarius ad Constantium, 2, CSEL, 65, 198, refusa de s'y rendre, mais il fut obligé de participer à ce concile. Voir aussi J. Doignon, *Hilaire de Poitiers avant l'exil*, Paris 1971, 465; C.F.A. Borchardt, *Hilary of Poitiers' Role in the Arian Struggle*, The Hague 1966, 28-30; et É. Griffe, *La Gaule chrétienne à l'époque romaine*, t.1: *Des origines chrétiennes à la fin du IV<sup>e</sup> siècle*, Paris 1964, 226.

<sup>23</sup> Selon Meslin, *Les Ariens*, 273, à Arles et à Milan, on n'examina aucune formule de foi, mais uniquement la causa Athanasii. Par contre, K.M. Girardet, Constance II, Athanase et l'édit d'Arles (353). A propos de la politique religieuse de l'empereur Constance II, in: *Politique et théologie chez Athanase d'Alexandrie. Actes du colloque de Chantilly 23-25 septembre 1973*, Paris 1974, 63-91, croit, que ces conciles étaient convoqués par Constance pour imposer aux évêques le *credo* qu'il soutenait.

<sup>24</sup> Socrate, HE, II, 36, PG 67, 300-301, parle carrément de l'ordre de l'Empereur par lequel Constance convoquait le synode à Milan. Selon Sozomène, HE, IV, 9, PG 67, 1128, ce concile était convoqué sous pression de l'Empereur. Voir aussi J.W. Leedom, Constantius II: Three Revisions, *Byzantion* 48(1978), 139 et H. Nordberg, *Athanasius and the Emperor*, Helsinki 1963, 47-48 (désormais cité: Nordberg, *Athanasius*).

<sup>25</sup> Le pape exigeait qu'on convoquât le concile à Aquilée; voir Hilaire, FH, CSEL, 65, 89-93 et 167. Voir aussi Borchardt, *Hilary of Poitiers*, 21.

<sup>26</sup> R.P.C. Hanson, *The Search for the Christian Doctrine of God. The Arian Controversy 318-381*, Edinburgh 1988, 332 (désormais cité: Hanson, *The Search*).

<sup>27</sup> Socrate, HE, II, 36, PG 67, 300-301; Sozomène, HE, IV, 9, PG 67, 1128-1132.

<sup>28</sup> Voir C. Baronius, *Annales Ecclesiastici*, t.3, Antwerpen 1624, 697.

adressée à Eusèbe de Verceil témoigne du nombre restreint de participants à cette assemblée<sup>29</sup>.

Socrate et Sozomène soulignent aussi le faible nombre de clercs venus d'Orient. Ils relatent que la majorité de ces derniers ne répondit pas à l'invitation de Constance, justifiant leur absence par une distance trop longue, un mauvais état de santé ou leur grand âge<sup>30</sup>.

Mais pour quelles raisons l'Empereur aurait-il appelé à Milan une grande représentation de l'épiscopat oriental, alors que c'était l'Église d'Occident qui lui causait des ennuis? C'est justement cet épiscopat, presque en entier, qui n'acceptait pas sa politique envers l'Église, parce qu'il y voyait une menace pour l'orthodoxie. De la partie orientale, l'Empereur n'a convoqué que le groupe de ses conseillers résidant à sa cour.

La lettre envoyée par le synode de Milan à l'évêque Eusèbe de Verceil, démontre clairement que la majeure partie de cette assemblée était constituée d'adversaires d'Athanase. Dans ce document officiel, on exigeait du destinataire son accord pour condamner Athanase<sup>31</sup>. D'un autre côté, nous connaissons l'attitude adoptée par l'épiscopat occidental sous le règne de Constant. C'est le même épiscopat qui défendait non seulement le Symbole de Nicée, mais aussi l'évêque d'Alexandrie, en jugeant orthodoxes ses idées théologiques. Athanase était devenu un symbole de l'orthodoxie dans cette partie d'empire, bien que, sous la pression de Constance, certains évêques aient voulu plus tard abandonner son affaire pour ne garder que le Symbole de Nicée<sup>32</sup>. Ils se rendaient compte que "l'affaire soulevée par les Orientaux n'engageait pas seulement la personne d'Athanase -*sub occasione nominis Athanasii*"- mais aussi la foi<sup>33</sup>. C'est pourquoi il est peu probable que l'Empereur ait pu convaincre une assemblée très nombreuse, dans une si courte période de temps, de déposer Athanase. D'autant plus que l'évêque de Rome, avait explicitement exprimé son mécontentement envers de telles démarches de la part du souverain<sup>34</sup>.

---

<sup>29</sup> Mansi 3, 238: *denique uenientes pauci de prouinciis singulis uoluntate communi unanimes protulerunt et iuxta uenerationem legi debitam firmauerunt*; voir aussi C.F.A. BORCHARDT, *Hilary of Poitiers*, 22; V.C. DE CLERCQ, *Ossius of Cordova. A Contribution to the History of the Constantinian period*, Washington 1954, 431-432 (désormais cité: DE CLERCQ, *Ossius of Cordova*); H.C. BRENNECKE, *Hilarius von Poitiers und die Bischofsopposition gegen Konstantius II: Untersuchungen zur dritten Phase des arianischen Streites (337-361)*, Berlin and New York 1984, 165-166 (désormais cité: BRENNECKE, *Hilarius*)

<sup>30</sup> SOCRATE, HE, II, 36, PG 67, 300-301; SOZOMÈNE, HE, IV, 9, PG 67, 1128-1132.

<sup>31</sup> Mansi 3, 236-237. Voir aussi BARNES, *Athanasius and Constantius*, 117.

<sup>32</sup> HANSON, *The Search*, 329-330, suggère que "almost all authorities are agreed that most Western bishops had no deep-rooted objection to disowning Athanasius, who by this time can have been only a distant memory to most of them".

<sup>33</sup> PIÉTRI, *La question d'Athanase...*, 122.

<sup>34</sup> Il semble que sous la pression de Constance, le Pape était aussi prêt d'admettre la déposition d'Athanase pour défendre le Symbole de Nicée. Au sujet de ce compromis de la part du Pape voir HANSON, *The Search*, 330-333.

Il faut en déduire que le nombre des évêques d'Occident assemblés à Milan a été considérablement surestimé par Socrate et Sozomène. En même temps, l'attitude du synode nous porte à croire que Constance a invité avant tout les clercs qui étaient prêts à suivre ses directives dans le domaine religieux, et qu'ils étaient peu nombreux en Occident.

La relation d'Athanase sur l'action menée par Constance, qui avait pour but d'effrayer l'épiscopat occidental, peut constituer une sorte de confirmation de cette thèse: en effet, après le synode de Milan, ces évêques furent appelés à la cour sous différents prétextes, et ensuite retenus longtemps sans pouvoir obtenir d'audience chez l'Empereur. Là, on exerçait sur eux une pression, en les isolant et en les menaçant, afin de les obliger à mettre fin à toutes les relations religieuses avec Athanase<sup>35</sup>. Si, dès le début du synode de Milan, les évêques d'Occident avaient tous condamné le chef de l'Eglise alexandrine, comme le suggère la lettre du synode à Eusèbe de Vercueil, et si l'information concernant le nombre de 300 clercs venus de l'Occident pour participer aux débats avait été vraie, l'attitude de Constance face aux évêques n'aurait pas pu être justifiée. La seule explication logique de l'action menée par l'Empereur est donc son aspiration à imposer ses décisions aux clercs d'Occident, dont la plupart, d'ailleurs, ne participaient pas au synode.

Cela s'accorde avec la mention faite par l'Empereur dans la lettre envoyée à Eusèbe de Vercueil. Selon lui, ce ne sont que les évêques les plus savants qui s'assemblèrent à Milan<sup>36</sup>.

En adoptant ce raisonnement, nous pouvons supposer que l'Empereur sélectionna les éventuels membres du synode avant de leur permettre de participer aux débats. Le critère réel de cette sélection était sans doute la disposition des évêques à se soumettre au bon vouloir de l'Empereur. Le reste de cette assemblée était constitué d'évêques que le souverain voulait gagner à sa cause dans le domaine de la politique à l'égard de l'Eglise.

L'exemple le plus spectaculaire de l'influence de Constance sur la composition de l'assemblée à Milan est le cas d'Eusèbe, évêque de Vercueil, relaté par Hilaire de Poitiers<sup>37</sup>. Peu de temps après le synode d'Arles en 353, Eusèbe fut envoyé par le pape Libère chez l'Empereur<sup>38</sup>. Il essaya de le convaincre, avec d'autres délégués, qu'il fallait convoquer un nouveau concile. Il voulait donc participer à cette rencontre. Mais Eusèbe n'apparut pas parmi les membres de l'assemblée convoquée par le souverain à Milan en 355.

---

<sup>35</sup> ATHANASE, HA, 32, PG 25, 729; HILAIRE, FH, CSEL, 65, 101; voir aussi BORCHARDT, *Hilary of Poitiers*, 24.

<sup>36</sup> D'après l'empereur seulement les "*prudentissimi episcopi*" participaient au synode de Milan. Voir *La lettre de Constance à Eusèbe de Vercueil*, PL 13, 565.

<sup>37</sup> Hilarii Ad Constantium Augustum (désormais cité: HILAIRE, Ad Constantium), I, 8, CSEL, 65, 186-187. Voir aussi L.A. SPELLER, A note on Eusebius of Vercelli and the Council of Milan, *JThS*, 36 (1985), 157-165. L'authenticité de cette relation est désapprouvée par BRENNECKE, *Hilarius*, 181-184. Voir aussi J. DOIGNON, Hilaire de Poitiers "Kirchenpolitiker"?, *RHE* 80(1985), 446.

<sup>38</sup> Mansi 3, 204-206. Voir aussi V.C. DE CLERCQ, Eusèbe de Vercueil, in *DHGE*, t.15, col.1478.

Nous ne savons pas si l'évêque de Verceil a été officiellement invité ou non à Milan, mais nous ne pouvons exclure aucune de ces deux éventualités. Si nous admettons qu'on lui a adressé une invitation aux débats, il faut alors trouver une explication à son absence parmi les évêques assemblés à Milan.

Nous pouvons exclure des problèmes de nature personnelle. Eusèbe est venu sur les lieux où se tenait le concile un peu après son commencement. Il y a été appelé par l'Empereur<sup>39</sup>, le synode<sup>40</sup> et les délégués du Pape<sup>41</sup>. Cependant, si les obstacles mentionnés ci-dessus ne l'ont pas empêché de venir quelques jours plus tard, il est peu croyable que cela soit la cause de son absence au début du synode.

On a l'impression, surtout si on prend en considération les faits qui suivent, que ce fut le souverain lui-même qui provoqua cet état de choses. Il voulut forcer enfin l'église occidentale à accepter les verdicts portés contre Athanase et les autres évêques en Orient, et il espéra peut être aussi la contraindre à s'accorder sur le nouveau *credo* qui était différent du Symbole de Nicée<sup>42</sup>. L'opposition de Libère, évêque de Rome, constituait l'obstacle principal pour y parvenir. Constance était conscient du rôle du Pape dans la partie occidentale de l'Église, et pour cela il tenait beaucoup à le convaincre de la justesse de sa politique envers l'Église. Ceci semble être confirmé par le récit d'Ammien Marcellin, d'après lequel l'Empereur recourait à des moyens différents pour persuader le Pape d'accepter la déposition d'Athanase<sup>43</sup>.

Comme Libère avait l'appui de l'épiscopat occidental, l'Empereur essaya d'abord de l'isoler. Probablement a-t-il exercé, avant le synode, une forte pression sur les partisans du Pape invités à Milan pour obtenir leur obéissance. Le souverain a d'ailleurs entrepris une action semblable après les débats, mais cette fois envers tout un groupe d'évêques d'Occident<sup>44</sup>. Beaucoup d'invités, ne voulant pas entrer en conflit avec le souverain, ont préféré renoncer tout de suite à leur participation. Peut-être Eusèbe l'a-t-il fait lui aussi. Et Constance, qui se rendait parfaitement compte de l'insubordination de ce dernier, n'a pas insisté pour qu'Eusèbe y participe, parce qu'il ne ferait qu'augmenter le nombre des partisans enthousiastes d'Athanase.

Il est aussi très possible que Constance, qui considérait l'évêque de Verceil comme l'un des plus importants représentants de l'opposition à l'égard de sa politique religieuse, lui ait carrément défendu d'apparaître au synode. En tout cas, les variantes des événements exposées ci-dessus nous permettent de croire que c'est l'Empereur qui a empêché Eusèbe de participer aux débats.

---

<sup>39</sup> Mansi 3, 238.

<sup>40</sup> Mansi 3, 236-237.

<sup>41</sup> Mansi 3, 337-8. La teneur de leur lettre témoigne qu'ils le trouvaient comme adversaire des ariens; voir H-L, t.1, 873.

<sup>42</sup> Voir KLEIN, Constantius II, 55-60; MESLIN, *Les Ariens*, 270-273; HANSON, *The Search*, 330.

<sup>43</sup> AMMIANUS MARCELLINUS (XV, 7,6-10). Sur les relations de Libère et Constance voir Ch. PIÉTRI, *Roma Christiana, Recherches sur l'Église de Rome, son organisation, sa politique, son idéologie de Militade à Sixte III (311-440)*, Paris-Rome 1976, 237-248 (désormais cité: PIÉTRI, *Roma Christiana*).

<sup>44</sup> Comme en témoigne la relation d'Athanase déjà mentionnée.



Pourquoi alors Constance a-t-il finalement changé d'avis et appelé l'évêque de Verceil à Milan? On peut admettre que les délégués du Pape et leur entourage ont traîné pour prendre la décision finale concernant l'excommunication de l'évêque d'Alexandrie. Officiellement, une des causes d'une telle attitude pouvait être l'absence d'Eusèbe qui possédait une grande autorité en Occident<sup>45</sup>. Il n'est pas exclu que, suite à une pression de la part de l'Empereur, la résistance des défenseurs d'Athanase ait déjà commencé à s'affaiblir à ce moment, ce qui a obligé les délégués à appeler Eusèbe à l'aide<sup>46</sup>. Constance, comme nous pouvons le supposer, a très vite compris que ces adversaires attendaient beaucoup de la part d'Eusèbe. Il a donc décidé d'enlever aux clercs ce dernier espoir qu'ils mettaient dans la personne d'Eusèbe. Dans les projets de l'Empereur, l'apparition du chef de l'Église de Verceil dans la salle des débats en tant que son partisan devait mettre fin à toute résistance des évêques. Pour cette raison l'Empereur le fit participer au concile, montrant par là le poids qu'il attachait à l'adhésion d'Eusèbe<sup>47</sup>, mais auparavant, il obtint par la force sa promesse d'excommunier Athanase.

---

<sup>45</sup> Selon SPELLER, A note on Eusebius, 157, Eusebius of Vercelli was very highly regarded among Latin Christians of the fourth century. He was known for his work as a translator of Eusebius of Caesarea and as an exegete and theologian in his own right.

<sup>46</sup> Comme en témoigne la lettre des légats de Pape déjà mentionnée.

<sup>47</sup> Voir V.C. DE CLERCQ, Eusèbe de Verceil, *DHGE*, t.15, col.1479.

Quand Eusèbe vint enfin à Milan, on lui défendit pendant dix jours d'entrer dans l'église où avait lieu le débat<sup>48</sup>. Dès qu'il apparut dans l'assemblée, on lui demanda d'excommunier l'évêque d'Alexandrie et de le confirmer par sa signature. Eusèbe donna son accord à condition de pouvoir discuter sur les questions dogmatiques, et que le Symbole de Nicée soit ratifié<sup>49</sup>. Ces conditions inattendues, dictées par l'évêque de Verceil, troublèrent et irritèrent les partisans de l'Empereur. L'atmosphère des débats devint explosive et atteignit à son paroxysme quand l'évêque Valens de Mursa en vint presque aux mains avec l'évêque Denys de Milan. Il arracha une feuille des mains de Denys, sur laquelle ce dernier avait voulu apposer la première signature sous le Symbole de Nicée<sup>50</sup>.

Il est difficile d'imaginer qu'on n'ait pas permis à Eusèbe de participer aux délibérations pendant dix jours sans que l'Empereur le sache. L'évêque de Verceil était attendu par toute l'assemblée car celle-ci lui avait envoyé une délégation spéciale et, de plus, il était en possession d'une lettre de l'Empereur où était exposée la volonté du souverain. Or seul l'Empereur pouvait changer ses ordres. Malgré les apparences, son attitude était tout à fait logique. Il accepta la participation d'Eusèbe aux débats, mais à condition que celui-ci soutienne sa politique envers l'Eglise. Mais quand Eusèbe, renonçant à la coopération, s'avéra être un adversaire acharné, l'Empereur lui interdit d'entrer dans l'église. Apparemment, pendant ces dix jours, Eusèbe s'est opposé à sa volonté. Son apparition dans l'assemblée et son accord inattendu pour l'excommunication d'Athanase prouvent que, finalement, il céda en prenant des engagements nécessaires pour pouvoir participer aux débats. L'étonnement avec lequel les clercs liés au souverain reçurent les faux-fuyants d'Eusèbe dans la salle des débats, justifie notre argumentation précédente. Eusèbe était toujours prêt à excommunier Athanase, mais seulement à condition que tous les évêques réunis ratifient d'abord le Symbole de Nicée.

Si l'on prend en considération tous ces faits, il nous semble évident que Constance a procédé à une sélection des évêques assemblés à Milan en choisissant surtout ceux qui pourraient donner aux débats une direction favorable. Aucun clerc ne pouvait, par contre, participer aux débats sans accord de l'Empereur parce que, comme le prouve le cas de l'évêque de Verceil, ils étaient tous surveillés. Bien qu'Eusèbe, par exemple, ait séjourné plusieurs jours à Milan, l'entrée dans la salle d'assemblée lui fut longtemps interdite.

\* \* \*

Ce qui nous semble digne d'intérêt, ce sont les actions que Constance a entreprises pour organiser le concile oecuménique en 359<sup>51</sup>. L'Empereur voulait

<sup>48</sup> HILAIRE, *Ad Constantium*, I, 8, *CSEL*, 65, 187.

<sup>49</sup> D'après Sulpice Sévère (*Chronicon*, II, 39, *CSEL*, 1, 92-93) c'est Denys, évêque de Milan, qui voulait le compromis avec les ariens. Voir aussi SPELLER, *A note on Eusebius*, 163-164.

<sup>50</sup> Selon Hilaire (*Ad Constantium*, I, 8, *CSEL*, 65, 187) "Dionisius Mediolanensis episcopus cartam primus accepit. ubi profitenda scribere coepit, Valens calamum et cartam e manibus eius uidenter extorsit clamans non posse fieri, ut aliquid inde gereretur". Voir aussi DE CLERCQ, *Eusèbe de Verceil*, 1479.

<sup>51</sup> PHILOSTORGIUS, *Kirchengeschichte*, éd. J. Bidez, Berlin 1981 (désormais cité:

appeler les évêques de toutes les parties de l'Empire, mais ce ne seraient, le moment choisi, que des délégations de chaque province qu'il désignerait pour les débats. Selon le récit de Sozomène, pour ce concile, Constance ne convoqua par lettres que les évêques qui lui semblaient les mieux préparés aux débats et les plus perspicaces dans leurs paroles et dans leurs écrits<sup>52</sup>. On a donc prévu une sélection des clercs avant leur participation aux délibérations. D'un côté, le critère officiel que l'on voulut appliquer au choix des membres de cette assemblée est tout a fait compréhensible si l'on prend en considération la problématique très difficile et complexe de cette réunion: élaborer un point de vue commun concernant la doctrine. D'un autre côté, grâce à ce critère, l'Empereur avait toute liberté pour établir la composition du concile, car les principes de cette sélection étaient très généraux et, de plus, on n'en avait pas précisé tous les détails. Car qu'est-ce qu'une "meilleure préparation aux débats" ou une "plus grande perspicacité dans leurs paroles et dans leurs écrits"? Qui devait décider de la compétence des évêques dans les discussions théologiques? Constance voulait que cette assemblée d'évêques ait un caractère général, mais, en même temps, il ne voulait pas d'afflux incontrôlé de clercs sur le lieu de la réunion. Cela aurait pu provoquer la perte du contrôle du concile, alors que l'Empereur avait décidé d'imposer aux évêques assemblés le *credo* élaboré en 358 à Sirmium. Il essayait donc d'obtenir l'oecuménicité de cette assemblée par la présence des délégations des évêques de chaque province, mais dont il avait au préalable choisi les membres, peut-être même proposés auparavant par ses conseillers.

Sozomène ajoute que les clercs choisis devaient, au nom de tous les évêques de leur province, participer aux débats et aider à la prise des décisions<sup>53</sup>. Par là, il voulait suggérer que la sélection mentionnée ci-dessus ne s'appuyait que sur les qualités personnelles des clercs, et que le problème du *credo* et des autres décrets pouvant être établis par le concile restait ouvert. Cette idée semble pourtant résulter plus des affirmations de la propagande officielle de l'Empereur que de la réalité. Les décisions concernant les questions de la doctrine avaient été déjà prises en 358, pendant le synode de Sirmium.

Le choix parmi les membres du concile, ordonné par l'Empereur, se trouve confirmé par les informations sur les déclarations écrites présentées par les évêques, dans lesquelles ils s'obligeaient à défendre les formules dogmatiques bien précises qui apparaissent dans le Symbole d'Antioche de 341.

Selon la relation de Sozomène, pendant le synode de Séleucie, où les évêques orientaux furent convoqués par Constance<sup>54</sup>, on a accusé les évêques proches

PHILOSTORGIUS, HE) IV, 10-11, 63; SOZOMÈNE, HE, IV, 16, PG 67, 1153.

<sup>52</sup> SOZOMÈNE, HE, IV, 16, PG 67, 1153: "ἀντιόχειν ἄεθ { ἡχο-ν ἱγῆνάν ἰὰθ □ ὀδοῶ-δ ἐὰν ἄν ὄεν •ν<sup>α</sup>εἰάοον α<sup>α</sup>νοὸ Ἰδέοεῦδὺν, οἷ ὀνέΥβάε ἰδέοçääéüðānoé ἰäü÷oðν, ἐὰ ἂν voā ἄν ἐὰ ἂ ἔΥääέν Ἐέαβοß".

<sup>53</sup> SOZOMÈNE, HE, IV, 16, PG 67, 1157: ~Üóðā •vôÂ ðÛvðuv ὄεν ἘάνΥὺν ὀθ §'voðð, ἰὰοάο÷-ἄ ἄν ἄÜðo×ð ὀ-ð ὀðvüäoð, ἐὰ ἂ ὀ± ἐñβóâé ðāñā ἄνἄέ.

<sup>54</sup> Au lieu d'un concile oecuménique l'Empereur convoqua deux conciles: un pour les évêques orientaux à Séleucie d'Isaurie et deuxième pour les évêques occidentaux à Rimini.

d'Acace de Césarée de Palestine de renier la doctrine, bien qu'ils aient présenté auparavant une déclaration écrite à l'évêque de Constantinople - Macédonius, déclaration qui était en accord avec le *credo* des autres membres de l'assemblée. L'opinion d'Acace et de ses partisans sur les principes de la doctrine fut accueillie avec étonnement et une certaine surprise<sup>55</sup>. Il semble qu'on ne prévoyait pas alors cet état de choses, et la note sur les obligations écrites prouve qu'avant de commencer les débats, on a examiné les opinions théologiques de tous les membres potentiels de cette assemblée. Sozomène souligne que les partisans d'Acace ont rejeté le point de vue de "tous les autres" évêques assemblés. La déclaration écrite d'Acace, et des clercs qui l'entouraient, n'a pas pu être présentée lors du synode de Séleucie, car Acace, lui-même, peu avant, participait au synode de Sirmium où il s'est obligé devant l'Empereur à soutenir le Symbole de Sirmium qui différait considérablement de celui d'Antioche. Il a dû alors présenter cette déclaration beaucoup plus tôt, c'est-à-dire pendant les préparations du concile projeté qui devrait réunir les clercs de tout l'Empire.

Les fragments de la relation de Sozomène témoignent donc du fait qu'on avait prévu une sélection des membres du synode qui allait avoir lieu en Orient. Nous pouvons supposer qu'on voulait choisir ceux qui avaient présenté leurs déclarations sous forme écrite, dans lesquelles ils exprimaient leur accord sur le Symbole d'Antioche de 341, ratifié ensuite à Sirmium en 358.

Quand les préparations du concile oecuménique furent, selon Constance, achevées, l'Empereur convoqua d'abord les évêques à Nicée, puis, après avoir consulté Basile, évêque d'Ancyre, il leur ordonna de venir à Nicomédie<sup>56</sup>. Mais Nicomédie fut détruite par un tremblement de terre<sup>57</sup> et cet événement a dû inquiéter l'Empereur, qui croyait profondément à la Providence<sup>58</sup>. La situation était devenue encore plus embarrassante du fait que certains clercs se trouvaient déjà en route vers le lieu de la rencontre. L'Empereur consulta donc Basile pour décider de

<sup>55</sup> SOZOMÈNE, HE, IV, 22, PG 67, 1180: "{ÖðâooQvôo äÿ oÊ •inÂ zÁêÛêéov ïðßðçãâð ðñÎð ðo×ð –ëëoðð ðãñÂ ðo äüãïá äéánÿñâó'áé, éáÂ ðñonÛóáé ôáyôð ôáð éáó'áÛðçv áÛ'ývâð •vâéñãÂv éá'uðé ðñÂv äé'òv şãñáðáv Íáéääovßâ òè Êüvóðávðévoðüëâð ïðéóéüðâ".

<sup>56</sup> SOZOMÈNE, HE, IV, 16, PG 67, 1153. Selon Athanase (De synodis, 12, PG 25) l'Empereur consulta Valens et Ursace au sujet de ce concile, mais, d'après Philostorge (HE, IV, 10, 63), il consulta Patrophilos de Skythopolis.

<sup>57</sup> Selon Agapius [Mahboub] DE MENBIDJ, Kitab Al-'Unvan [Histoire Univer-selle] édit. et trad. A. Vasiliev, *Patrologia Orientalis* (désormais cité: *PO*) t.7, fasc.4, Paris 1911, 572, en l'an 20 de Constance, eut lieu à Nicomédie un grand tremblement de terre, et la ville fut engloutie. D'après THÉODORET, *Kirchengeschichte*, éd. L. Parmentier, Berlin 1954 - désormais cité: THÉODORET, HE- II, 26, 156-157, il s'agit ici de Nicée. Selon NORDBERG, Athanasius, 51, 150 villes furent détruites dans les diocèses Macédoine, Asie et Pont à cause de ce tremblement de terre.

<sup>58</sup> Il est facile de comprendre l'inquiétude de l'Empereur, lorsqu'au dire de Sozomène (HE, IV, 16, PG 67, 1153-1156) on débitait des nouvelles sur le désastre qui frappa Nicomédie, on disait que Dieu a détruit toute la ville par un tremblement de terre. Sur l'attitude des gens face aux tremblements de terre dans la civilisation romaine voir G. DAGRON, *Quand la terre tremble..., Travaux et Mémoires* 8, Paris 1981, 87-103; le décalage dans le temps n'étant pas ici primordial.

revenir à sa première idée, et pour désigner Nicée comme le siège des débats<sup>59</sup>. La conviction du souverain quant à la justesse de la voie qu'il avait prise pour l'unification de l'Eglise a été fortement ébranlée par la destruction de la ville qu'il avait élue pour la réunion des évêques de tout l'Empire. Il est dès lors peu étonnant que l'Empereur, sous l'influence de différents signes de la Providence, ait décidé de céder le droit de l'initiative aux évêques.

Il ordonna donc que les évêques de tout l'Empire se réunissent à Nicée. Il n'y avait qu'un mauvais état de santé qui pouvait justifier une éventuelle absence, et dans ce cas-là, le malade était obligé par le souverain d'envoyer son représentant. Celui-ci pouvait non seulement participer à la discussion sur les questions controversées, mais aussi, au nom de l'absent, conclure un accord avec les autres participants du concile. Pourtant Constance se laissait toujours une petite possibilité d'influer sur le résultat final de la discussion. Il donna donc l'ordre de choisir parmi les membres du concile dix représentants de l'Occident et dix de l'Orient qui devaient se présenter devant lui après la discussion pour rendre compte des décisions prises par le concile<sup>60</sup>.

Ainsi l'Empereur restait toujours la première instance qui décidait des affaires de l'Eglise. C'est lui qui allait juger si les décisions du concile étaient en accord avec les Saintes Ecritures. C'est lui aussi qui se réservait le droit de choisir les moyens de rétablir la paix dans l'Eglise<sup>61</sup>.

Bientôt on se rendit compte de l'étendue du cataclysme en Bithynie, où se trouvait non seulement Nicomédie, mais aussi Nicée. On commença à douter qu'une région détruite à ce point pût assumer le fardeau qu'était l'organisation de la rencontre d'un grand nombre de clercs. En conséquence, l'Empereur changea de nouveau le lieu des débats, en désignant cette fois Séleucie d'Isaurie, assez éloignée des terrains du tremblement de terre<sup>62</sup>.

Une fois l'agitation provoquée par les effets du cataclysme affaiblie, la crainte de laisser une trop grande liberté aux membres du concile commença à gagner l'entourage de l'Empereur. Cela pouvait aggraver le conflit au sein de l'Eglise. Et l'expérience montrait que les clercs tenaient beaucoup à leurs opinions théologiques et toute concession était obtenue au prix de grandes difficultés.

C'est pourquoi Constance décida d'imposer une formule de foi neutre et sans expressions litigieuses, que tous les évêques, avec un minimum de bonne volonté, pourraient signer. Il chargea les clercs séjournant alors à la cour, parmi lesquels se trouvaient ses anciens conseillers, de rédiger le document<sup>63</sup>. Ils constituaient un petit groupe, mais Constance préférait que les problèmes de doctrine fussent

---

<sup>59</sup> SOZOMÈNE, HE, IV, 16, PG 67, 1157.

<sup>60</sup> Ibidem.

<sup>61</sup> Ibidem.

<sup>62</sup> SOZOMÈNE, HE, IV, 16, PG 67, 1160.

<sup>63</sup> ATHANASE, De synodis, 1, PG 25, 681; EPIPHANIUS, Haereses, LXXIII, 22, PG 42, 444. Voir SIMONETTI, *La crisi ariana*, 245-247; KLEIN, Constantius II, 89-93.

examinés par les évêques compétents en théologie<sup>64</sup>. Le reste des clercs devait se soumettre à leur décision.

A la suite des événements décrits ci-dessus, l'Empereur non seulement retira son approbation au Symbole d'Antioche de 341, mais il se déclara pour un *credo* tout à fait différent, qui ne pouvait satisfaire aucune des parties en controverse, ni les homoousiens, ni les homoiousiens, ni les ariens. En conséquence, il pouvait alors s'attendre de la part de la grande majorité des évêques à une forte résistance au nouveau *credo* qui leur avait été présenté lors des débats. Le danger était d'autant plus grand que tous les adversaires de sa conception théologique, aussi bien ceux de l'Occident que ceux de l'Orient, pouvaient se rassembler, malgré leurs points de vue différents, contre la définition de la foi patronnée par Constance. Dans ce cas, imposer ce *credo* aurait été très difficile. C'est pourquoi le souverain, après avoir consulté ses conseillers, décida d'organiser deux synodes, un pour chaque partie de l'Empire, au lieu d'un concile oecuménique. Les évêques d'Orient allaient donc se réunir à Séleucie d'Isaurie et les évêques d'Occident à Rimini<sup>65</sup>.

Ainsi, l'Empereur fractionnait en deux groupes ses adversaires: divisés, ils étaient moins dangereux pour sa politique religieuse. Les lettres que l'Empereur adressa aux évêques assemblés à Rimini et à Séleucie, témoignent clairement de ses intentions. Il y exigeait d'envoyer dix délégués de chaque synode qui devaient se présenter à la cour après les débats. Constance prévoyait une discussion avec les délégués au sujet des décisions prises par les deux synodes pendant les débats, pour éviter d'éventuelles divergences<sup>66</sup>. Officiellement, l'Empereur se posait en médiateur, mais en réalité il profitait de l'occasion pour imposer sa propre volonté. Il pouvait s'attendre à ce qu'un petit groupe de délégués, plus que le synode avec ses centaines de membres, se laissât influencer en se trouvant à la cour et en sa présence.

Le principe de l'organisation de ce concile partagé en deux synodes était très compliqué. Si le nombre des évêques à l'assemblée de Rimini devait être de 400 environ<sup>67</sup>, à Séleucie d'Isaurie, il n'allait pas dépasser 160<sup>68</sup>, et c'était justement en Orient que l'Église possédait une structure meilleure et plus développée<sup>69</sup>. Les

<sup>64</sup> SOZOMÈNE, HE, IV, 14, PG 67, 1148-1149.

<sup>65</sup> ATHANASE, De synodis, 1, PG 25, 681; SOZOMÈNE, HE, IV, 16-17, PG 67, 1153-1164; SOCRATE, HE, II, 37, PG 67, 301. Voir aussi BARNES, *Athanasius and Constantius*, 144-151.

<sup>66</sup> HILAIRE, FH, CSEL, 65, 94.

<sup>67</sup> SULPICE SÉVÈRE, Chronicon, II, 41, CSEL, 1, 94; ATHANASE, De synodis, 8; SOZOMÈNE, HE, IV, 17; on trouve le nombre trois cents dans PHILOSTORGE (HE, IV, 10, 63); JÉRÔME, Ep 69, 2, éd. J. Labourt, 3, 192, parle du concile de Rimini comme d'une réunion très nombreuse.

<sup>68</sup> On trouve le même nombre dans ATHANASE (De synodis, 12); SOCRATE (HE, II, 39) et aussi dans SOZOMÈNE (HE, IV, 22); mais cent cinquante est attesté par THÉODORE (HE, II, 26, 158). Par contre SULPICE SÉVÈRE (Chronica, II, 42, CSEL, 1, 95) n'en a donné aucun, mais il constatait que l'Empereur a réuni à peu près tous les évêques d'Orient à Séleucie; pourtant cela semble peu probable, si l'on compare les nombres donnés par les autres sources.

<sup>69</sup> Voir E. PRZEKOP, *Wschodnie patriarchaty starożytne*, Warszawa 1984.

principes de convocation étaient-ils alors différents pour chaque assemblée? Ou étaient-ce les évêques qui avaient réagi différemment aux ordres du souverain?<sup>70</sup>

Il faut se rendre compte de la bataille des chiffres entre les évêques. Selon Y-M. Duval cette lutte "oppose chiffres à chiffres, session à session, concile à concile"<sup>71</sup>. Elle peut donc avoir influencé les chiffres présentés par les sources.

Il nous semble très peu probable que ces différences aient été provoquées par l'insubordination des évêques. Constance luttait très sérieusement contre toute insubordination des clercs<sup>72</sup>. Et dans ce cas, aucune source ne nous renseigne sur d'éventuelles répressions menées en Orient contre les évêques qui ne sont pas venus au synode.

Même si l'on admet que l'Empereur, contrairement à ses recommandations précédentes, a laissé une grande liberté aux évêques qui devaient se présenter aux débats, et qu'il n'a pas fait appliquer ses ordres<sup>73</sup>, comment expliquer le fait que l'épiscopat occidental se soit avéré, de son plein gré, si obéissant? Car c'était justement l'épiscopat occidental qui, jusqu'alors, refusait de se soumettre aux ordres de Constance, alors que l'épiscopat d'Orient était beaucoup plus soumis.

C'est probablement Constance lui-même qui a traité différemment les évêques des deux parties de l'empire, peut-être à cause des expériences qui résultaient du contact avec chacune d'elle: l'Église d'Occident causait depuis longtemps des difficultés à l'Empereur. Le souverain ne pouvait donc pas s'attendre à ce que les clercs occidentaux réalisassent ses désirs de leur plein gré. Il prévoyait certainement la nécessité d'utiliser différents moyens de persuasion, voire de coercition. Il pouvait croire qu'un petit synode lui causerait moins de d'ennuis qu'une grande assemblée. Mais dans ce cas, après les débats, il serait obligé de rassembler des signatures sur les décisions de ce synode. Constance savait très bien qu'une telle action lui coûterait beaucoup, qu'elle durerait longtemps et que ses résultats seraient minces, car il avait déjà appliqué un scénario similaire après le synode de Milan. Sans doute ne voulait-il pas répéter cette opération, qui n'avait pas donné d'effet. On ne peut pas non plus oublier que les évêques attachaient de l'importance au nombre des participants aux conciles, ce dont Constance se rendait compte. Il a donc décidé

---

<sup>70</sup> Selon H.C. BRENNECKE, *Studien zur Geschichte der Homöer Der Osten bis zum Ende der homöischen Reichskirche*, Tübingen 1988, 41, "is nicht zu klären warum in Seleukia mit nur etwa 160 Teilnehmern im Verhältnis zu den kurz vorher in Rimini versammelten etwa 400 Bischöfen eine so kleine Synode zusammentrat"; Voir aussi SIMONETTI, *La crisi ariana*, 326-327 et H.M. GWATKIN, *Studies of Arianism*, Cambridge 1882, 170-173.

<sup>71</sup> Y-M. DUVAL, La "manoeuvre frauduleuse" de Rimini. A la recherche du Liber aduersus Vrsacium et Valentem, in: *Hilaire et son temps. Actes du Colloque de Poitiers 29 septembre-3 octobre 1968 à l'occasion du XVIe centenaire de la mort de saint Hilaire*, Paris 1968, 54; voir aussi Y-M. DUVAL, Une traduction latine inédite du symbole de Nicée et une condamnation d'Arius à Rimini. Nouveau fragment historique d'Hilaire ou pièces des Actes du concile? *Revue Bénédictine*, 82 (1972), 19.

<sup>72</sup> Par exemple après le concile à Serdique en 343.

<sup>73</sup> Sulpice Sévère dit clairement dans sa chronique (*Chronica*, II, 41, *CSEL*, 1, 95), que les évêques d'Occident étaient non seulement convoqués par l'Empereur pour ce synode mais encore qu'il les obligeait à prendre part à des délibérations.

de convoquer à Rimini la plus grande représentation possible des évêchés occidentaux. Il espérait qu'en réduisant la résistance d'un groupe d'évêques aussi nombreux, il les priverait de l'espoir d'un éventuel concile oecuménique et qu'ils cesseraient ainsi de s'opposer à lui.

La situation se présentait tout à fait différemment en Orient, que l'Empereur connaissait mieux et où sa position était plus stable. D'autre part, une si grande absence des évêques à Séleucie pourrait s'expliquer par le tremblement de terre récent qui avait eu lieu en Bithynie, ainsi que dans d'autres régions du diocèse d'Asie et dans les diocèses du Pont et de Macédoine<sup>74</sup>. C'est pourquoi l'Empereur pouvait donner aux évêques une plus grande liberté pour participer au synode. Le changement de la décision prise par Constance dans le domaine de la doctrine est survenu au moment où les évêques, choisis auparavant, se trouvaient déjà en route vers le lieu de la rencontre. Il a donc décidé de compléter seulement la composition du synode par un groupe de partisans de l'orientation théologique qu'il soutenait<sup>75</sup>. Il espérait sans doute que les clercs de l'Orient se soumettraient comme toujours à sa volonté.

Pendant les débats de l'assemblée à Séleucie d'Isaurie, Acace de Césarée reprocha à ses adversaires de faire venir des évêques déposés et élus contre la loi de l'Eglise<sup>76</sup>. Cela témoigne du contrôle insuffisant de l'Empereur, ou, au moins, de la liberté des évêques quant à l'établissement final de la composition du synode. De la part d'Acace on ne peut pourtant exclure la possibilité d'une simple diffamation sans rapport avec la réalité.

L'attitude des évêques d'Orient pendant le synode de Séleucie a surpris Constance. Si l'Empereur s'attendait à une résistance de la part des évêques occidentaux, il n'avait pas prévu, peut-on supposer, une opposition aussi déterminée de la part de l'épiscopat oriental. On exerça donc une forte pression sur les membres du synode de Rimini, et ils se sont enfin pliés à la volonté de l'Empereur. Mais, en ce qui concerne le synode de Séleucie, les représentants de l'Empereur sont restés impuissants et n'ont pu qu'ordonner la fin des débats et le retour des évêques dans leur diocèse<sup>77</sup>.

Les évêques de l'Occident ratifièrent alors le *credo* soutenu par les conseillers de Constance, pendant que l'épiscopat de l'Orient refusait définitivement de l'accepter.

Immédiatement après la dissolution des deux synodes, l'Empereur, comme il l'avait annoncé, reçut les deux délégations. Cette rencontre devait lui permettre de convaincre les représentants orientaux de la justesse de ses décisions théologiques. Quand eux aussi eurent cédé à la pression de la cour, Constance ressentit le besoin

---

<sup>74</sup> Voir NORDBERG, Athanasius, 51.

<sup>75</sup> La relation de Sozomène (HE, IV, 22, PG 67, 1180) témoigne que les évêques réunis à Séleucie d'Isaurie avaient tous des opinions dogmatiques pareilles à l'exception des partisans d'Acace.

<sup>76</sup> SOZOMÈNE, HE, IV, 22, PG 67, 1181.

<sup>77</sup> Léonas, représentant de Constance à Séleucie, prétendait que l'Empereur lui avait recommandé de prendre part au concile où aura régné la bonne entente (Voir SOCRATE, HE, II, 40, PG 67, 341-344 et SOZOMÈNE, HE, IV, 22, PG 67, 1184). Constance, peut-être, n'attendait pas un conflit plus sérieux.



de légaliser ces décisions par une assemblée d'évêques de l'Orient. Peu de temps après, un nouveau synode fut donc convoqué à Constantinople, probablement sur l'ordre de l'Empereur. Sa composition s'avère très intéressante. En plus des clercs confidents de Constance venus de Séleucie et menés par Acace, les évêques de Bithynie y étaient aussi convoqués<sup>78</sup>. On peut supposer que l'Empereur comptait sur le fait qu'ils seraient plus enclins à céder à cause de leur activité quotidienne dans les environs de la résidence de l'Empereur. Il est aussi très vraisemblable qu'il s'agissait d'organiser cette assemblée le plus vite possible, et les évêques dont les résidences se trouvaient près de Constantinople pourraient venir rapidement.

L'explication de la composition de cette assemblée qui convenait à l'Empereur, se trouve dans les décisions qu'elle a prises. Ce synode ratifia de nouveau le *credo* que les évêques délégués avaient déjà accepté en lui accordant l'exclusivité. Il devait donc constituer le fondement de l'unité de l'Eglise. Toutes les formules de foi déjà existantes, ainsi que celles qui allaient être établies, étaient annulées. On voit que l'Empereur tenait beaucoup à ce que les questions dogmatiques compliquées fussent résolues et qu'elles ne fussent plus cause de divisions dans l'Eglise.

Le synode de Constantinople priva de leur siège les évêques qui n'avaient pas accepté les formules dogmatiques propagées par Constance. On déposa, entre autres, Basile d'Ancyre, Macédonius de Constantinople, Eustathe de Sébaste et Cyrille de Jérusalem<sup>79</sup>. Si les membres de cette assemblée n'avaient pas été consciemment choisis par les conseillers de l'Empereur, une telle sanction aurait été très difficile, voire impossible, à prendre. Les clercs assemblés dans la capitale envoyèrent le *credo* promulgué par l'Empereur à toutes les communautés locales, et ils exigèrent sa ratification sous menace d'exil. Un décret approprié de l'Empereur prouve que ce n'étaient pas là des menaces sans fondement<sup>80</sup>.

\* \* \*

Il semble que durant son règne, une fois seulement, Constance n'a pu agir librement pour décider de la composition d'une assemblée. Il s'agit du concile de Serdique en 343<sup>81</sup>. Là, l'Empereur dut prendre en considération la volonté de son

<sup>78</sup> D'après Chronicon Paschale (ed. L. Dindorfus, vol. I, *CSHB*, Bonnæ 1832, 543-544), soixante-douze évêques participaient à ce concile, mais selon Sozomène (HE, IV, 24, *PG* 67, 1188-1189) et Socrate (HE, II, 41) seulement cinquante. Voir aussi BARNES, *Athanasius and Constantius*, 148-149.

<sup>79</sup> SOZOMÈNE, HE, IV, 24, *PG* 67, 1188-1193; PHILOSTORGIUS, HE, V, 1, 66-67.

<sup>80</sup> SOCRATE, HE, II, 43, *PG* 67, 352-356.

<sup>81</sup> SOCRATE, HE, II, 20, *PG* 67, 233-240; SOZOMÈNE, HE, III, 11, *PG* 67, 1060-1061; THÉODORET, HE, II, 4-7, 98-101; HILAIRE, FH, III, 14, *PL* t. 20; voir aussi BARNES, *Athanasius and Constantius*, 69-70. Sur la date de commencement des débats du concile à Serdique voir H. HESS, *The canons of the council of Sardica A.D. 343*, Oxford 1958, 140-144; T.D. BARNES, *Emperor and Bishops, A.D. 324-344: Some Problems*, *American Journal of Ancient History* 3(1978), 67-69; L.W. BAR-NARD, *The Council of Serdica: Some Problems re-assessed*, *Annuario historiae conciliorum* 12 (1980), 1-8; BRENNECKE, *Hilarius*, 25-29; et aussi T.G. ELLIOT, *The Date of the Council of Serdica*, *Ancient History Bulletin* 2 (1988), 65-72; au sujet de la tournure des délibérations du concile à Serdique voir aussi SIMONETTI, *La crisi ariana*, 167-187; PIÉTRI, *Roma Christiana*, Paris-Roma 1976, 208-220; BARNES, *Athanasius and*

frère Constant qui l'avait forcé à convoquer cette assemblée<sup>82</sup>. A cet époque, Constance, qui régnait alors seulement sur l'Orient, devait négocier avec son frère, qui gouvernait l'Occident, à cause des troubles de Constantinople et de la guerre perse<sup>83</sup>. Selon Athanase, environ 170 évêques de tout l'Empire étaient venus sur les lieux des débats<sup>84</sup>. Et les sujets de Constance constatèrent, dans leur lettre synodale, la présence de 80 clercs de leur partie de l'Empire<sup>85</sup>. On peut donc admettre qu'un nombre équivalent de clercs était venu de l'Orient et de l'Occident. Compte tenu que Sardique, choisi comme lieu de délibération, se trouvait près de la frontière Occident-Orient, on peut deviner le compromis qui fut conclu entre Constant et Constance<sup>86</sup>. On peut supposer que ce compromis s'est étendu aussi à la composition du concile, et que les deux souverains en avaient décidé d'avance. Peut-être ces décisions concernaient-elles non seulement le nombre de clercs dans leur représentation, mais aussi les règles de convocation qui permettaient aux évêques, qui n'avaient pas la confiance de Constance, de participer aux débats. C'est pourquoi les membres de l'assemblée venus d'Orient étaient menacés, privés de liberté<sup>87</sup> et forcés d'habiter tous sous le même toit afin que la discipline fût maintenue et qu'on pût les contrôler plus efficacement<sup>88</sup>. Tout cela devait se passer

---

*Constantius*, 71-81; et DE CLERCQ, *Ossius of Cordova*, 325-354.

<sup>82</sup> Athanasii ad imperatorem Constantium Apologia, 4, *PG* 25, 600-601; et ATHANASE, HA, 15, *PG* 25, 709-712. Socrate (HE, II, 20, *PG* 67, 236.) aussi dit explicitement que Constance acceptait seulement une proposition, avancée par son frère, de convoquer le concile à Sardique; même chose chez Théodoret (HE, II, 3). Voir aussi PIÉTRI, La question d'Athanase, 110.

<sup>83</sup> PIÉTRI, La politique de Constance II, 143.

<sup>84</sup> ATHANASE, HA, 15, *PG* 25, 710. D'autre part Athanase mentionnait que les actes du concile furent signés par plus de trois cents évêques (ATHANASE, AA, 1, *PG* 25, 248), et que, parmi les évêques, 344 étaient ses partisans encore avant cette assemblée (ATHANASE, AA, 50, *PG* 25, 337). Athanase signalait en même temps, qu'on donnait à signer les actes du concile aux évêques qui ne participaient pas au synode de Sardique en 343 (ATHANASE, AA, 50, *PG* 25, 337). C'est pourquoi une signature mise à la fin des actes ne prouve pas que le signataire prenait part à cette assemblée. Il est probable que Socrate, Sozomène et Théodoret se sont perdus dans des chiffres donnés par Athanase. De là le nombre trop grand de participants qu'ils citaient. D'après Socrate (HE, II, 20, *PG* 67, 236) et Sozomène (HE, III, 12, *PG* 67, 1065) il y avait à Sardique environ 300 évêques d'Occident et 76 évêques d'Orient; Selon Théodoret (HE, II, 7, 100) ils étaient au total 250.

<sup>85</sup> Mansi 2, 132. Sur le nombre de participants au concile de Sardique voir aussi H-L, t.1, 743-747; et DE CLERCQ, *Ossius of Cordova*, 325-331; BARNES, *Athanasius and Constantius*, 72-73; et aussi BARNARD, *The Council of Serdica*, 8-14.

<sup>86</sup> D'après HANSON, *The Search*, 293, Sardique était "a city carefully chosen as standing between the Eastern and Western halves of the Roman Empire"; Voir aussi DE CLERCQ, *Ossius of Cordova*, 311-312. L.W. BARNARD, *The Site of the Council of Serdica*, *Studia Patristica* 17 (1982), 11, réfléchit "why the eastern bishops were allowed to reside in the residence where only high-ranking officers of State usually resided- and particularly so in Serdica which was in Constans'domain". Peut être le compromis déjà mentionné concernait aussi cela.

<sup>87</sup> ATHANASE, AA, 46, *PG* 25, 329-332.

<sup>88</sup> Mansi 3, 63 et ATHANASE, HA, 15, *PG* 25, 709-712. Voir aussi PIÉTRI, La politique de Constance II, 143-144.

sur l'ordre de Constance, car les clercs qui dépendaient de lui étaient accompagnés par ses délégués spéciaux - les fonctionnaires Stratégus Musonianus<sup>89</sup>, Hesychius<sup>90</sup> et aussi Flavius Philagrius<sup>91</sup>.

Les évêques d'Orient ne voulaient pas probablement prendre part à l'assemblée avec les clercs d'Occident car ceux-ci n'avaient pas respecté le compromis conclu entre les empereurs, emmenant à Serdique les évêques-sujets de Constance. Par la suite, la représentation de l'Occident fut un peu plus étoffée que celle de l'Orient<sup>92</sup>.

Il résulte de nos observations que Constance contrôlait strictement la composition des assemblées des évêques convoqués à son initiative. C'était lui qui décidait de quelle région viendraient ses membres, dans quelle ville et sur quoi ils discuteraient, mais aussi qui serait invité dans la salle des débats. Le choix des participants des conciles était pour lui l'un des problèmes primordiaux. Aux conciles que Constance convoquait, prenaient part surtout les clercs qui étaient, selon le critère officiel, déclarés par lui les plus savants, et pour cette raison les mieux préparés aux débats. Ce critère était très général et donnait à l'Empereur toute liberté pour composer ces conciles. C'est pourquoi les confidents de Constance participaient le plus souvent aux synodes assemblés par lui. Il acceptait aussi des évêques choisis par ses conseillers, et il obligeait les élus à participer aux débats, comme il l'avait fait probablement à Antioche en 338, et aussi en 341. Aux évêques qui le gênaient il interdisait l'entrée dans la salle des débats comme dans le cas d'Eusèbe de Verceil pendant le synode de Milan en 355. Le fait d'interdire l'entrée était traité par l'Empereur comme une sorte de punition de l'insubordination ou de la proclamation d'idées antiorthodoxes, ce qui était le cas d'Eudoxe, évêque d'Antioche<sup>93</sup>. Constance procédait aussi à une sélection précise des évêques avant de convoquer les assemblées. C'étaient non seulement leur point de vue, mais aussi leur attitude plus ou moins conciliante qui comptaient dans cette sélection. Parfois, il exigeait des membres potentiels des synodes les déclarations écrites, celles-ci lui servant de critère pour choisir leurs participants. De la sorte, le souverain tentait de créer une atmosphère favorable de façon à pouvoir imposer sa volonté. La préparation du concile de Nicomédie de 359, en constitue un bon exemple.

---

<sup>89</sup> A.H.M. JONES, *The Prosopography of the Later Roman Empire*, t.1, Cambridge 1971, 611-612.

<sup>90</sup> *Ibidem*, 429.

<sup>91</sup> *Ibidem*, 694.

<sup>92</sup> BARNARD, *The Council of Serdica*, 14, considère que "we can therefore be certain that between seventy-five and eighty Eastern bishops came to Serdica and the fact that their number was less than that of the Westerns may be one reason why they were reluctant to join the Orthodox assembly as they feared that they might be outvoted".

<sup>93</sup> Dans la lettre adressée à L'Église d'Antioche, Constance recommandait d'empêcher Eudoxe et ses partisans de prendre part aux conciles. Si Eudoxe ne s'était pas maîtrisé, il aurait été très sévèrement puni. Voir SOZOMÈNE, HE, IV, 14, PG 67, 1149.

*Streszczenie*  
*Rola cesarza Konstancjusza II w ustalaniu składu*  
*zgrupowań biskupów*

*Cesarza Konstancjusza II, syna Konstantyna Wielkiego, nazywano w czasach mu współczesnych "biskupem biskupów". Poświęcał bowiem wiele uwagi sprawom Kościoła, wśród których za najważniejszą uważał zachowanie jedności chrześcijan. Od niej bowiem w głębokim przekonaniu cesarza zależał pokój wewnętrzny i jedność coraz bardziej chrześcijańskiego cesarstwa. Konstancjusz zatem starał się aktywnie przeciwdziałać wszelkim przejawom rozłamu w Kościele. Toteż często zwoływał biskupów na wspólne obrady domagając się od nich skutecznego zażegnania konfliktów, bądź to przez samodzielne wypracowanie kompromisu, bądź też, co miało miejsce częściej, przez przyjęcie rozwiązania forsowanego przez siebie. Pod koniec panowania zwoływane przez niego synody były tak liczne, iż zaproszeni biskupi, korzystający z usług poczty państwowej mieli w poważnym stopniu dezorganizować jej działalność w wielu prowincjach cesarstwa. Z pewnością sporo w tym przesady, gdyż nawet w zgromadzeniach z założenia powszechnych nie uczestniczyli wszyscy biskupi. Kto jednak brał udział w pracach synodów zwoływanych przez Konstancjusza i jaki był jego wpływ na dobór ich uczestników? Odpowiedź na powyższe pytania wydaje się mieć dużą wagę, bowiem od składu zgromadzeń biskupów zależał w znacznej mierze ostateczny rezultat ich obrad. Z przeprowadzonych w niniejszym artykule dociekań wynika, że Konstancjusz poddawał ścisłej kontroli skład zgromadzeń biskupów zwoływanych przez siebie lub z własnej inicjatywy. To on decydował nie tylko o tym jakiego rodzaju będzie dane zgromadzenie, tzn. z jakiego obszaru zjadą się jego uczestnicy, w jakiej miejscowości będą obradować i nad jakimi problemami, ale także kto zostanie zaproszony na salę obrad. W synodach zwoływanych przez Konstancjusza dość często brali udział duchowni czy to należący do grona jego doradców kościelnych czy też przebywający wówczas na dworze, ale tylko ci, których cesarz chciał tam widzieć. Spostrzeżenie powyższe dotyczy przede wszystkim licznych zgromadzeń, jakie odbyły się w Antiochii i w Sirmium. W doborze biskupów duży udział mieli również cesarscy doradcy, a władca nie ograniczał się tylko do zatwierdzenia podjętych przez nich decyzji, ale wybranych duchownych, jeśli pojawiła się taka potrzeba, zmuszał do udziału w pracach synodu, jak miało to miejsce w Antiochii w roku 338 i najprawdopodobniej w 341. Wobec jednych więc stosował przymus wymuszając obecność na obradach, innym zaś aktywnie przeciwstawiając się jego woli uniemożliwiał wzięcie w nich udziału, co najlepiej obrazuje przypadek biskupa Euzebiusza z Vercellum na synodzie w Mediolanie w roku 355. Konstancjusz traktował poza tym niedopuszczenie do udziału w zgromadzeniach biskupów, jako rodzaj kary wstępnej za niesubordynację czy głoszenie nieprawowiernych nauk, o czym świadczy casus Eudoksjusza, biskupa Antiochii. Władca dokonywał także planowych, gruntownie przemyślanych selekcji biskupów na zwoływane przez siebie zgromadzenia, a wtedy liczyły się nie tylko ich poglądy teologiczne, ale przede wszystkim ich dyspozycyjność. Niejednokrotnie też wymagał od potencjalnych uczestników synodów składania pisemnych deklaracji, a*

*wyrażone w nich poglądy stanowiły ostateczne kryterium ustalenia składu w jakim mieli obradować. Cesarz zawczasu więc przygotowywał odpowiedni grunt, aby jego zamierzenia wobec zgromadzeń biskupów mogły być zrealizowane. Najlepiej widać to na przykładzie przygotowań do soboru powszechnego jaki miał odbyć się w Nikomedii w roku 359.*